



Rejoignez l'aventure !

Ecole Jeanne d'Arc

*Etablissement catholique d'enseignement primaire
(maternelle et élémentaire), privé
sous contrat d'association avec l'Etat.*



Toutes les infos dans ce livret !



L'ÉCOLE JEANNE D'ARC DE CRAPONNE

Notre école accueille **210 élèves répartis en 8 classes**, de la Petite Section au CM2.

Elle est installée sur 2 sites :



Site des classes maternelles

Classes de PS, MS et GS

10 rue du Goddard 69290 CRAPONNE

Site des classes élémentaires

Classes du CP au CM2,

Secrétariat et direction

15 rue Centrale 69290 CRAPONNE



L'équipe éducative et pédagogique accueille, enseigne et prend en charge les élèves.

Elle est composée de :

- 9 professeurs des écoles
- 1 enseignante d'Anglais
- 3 ASEM
- 6 AESH
- 1 secrétaire
- 1 chef d'établissement



Les nouveautés et réalisations de l'année scolaire 2020-2021



Cours d'anglais hebdomadaires en maternelle

Rénovation du site des classes maternelles

Développement de l'Etude dirigée en élémentaires



LES ASSOCIATIONS : OGEC et APEL

Deux associations, composées essentiellement de parents d'élèves, contribuent à faire vivre l'établissement. Soutenus par tous les parents et amis de l'école Jeanne d'Arc, ces associations organisent des événements qui participent à l'animation de l'école et dont les recettes financent son fonctionnement.

L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) de l'école Jeanne d'Arc est une association de loi 1901 composée de bénévoles, interne à l'école. Elle a pour mission d'offrir à la communauté éducative les conditions optimales qui permettent la réalisation pérenne du projet éducatif de l'établissement. En lien étroit avec le chef d'établissement, le rôle de l'O.G.E.C. s'exerce dans trois domaines principaux :



La gestion matérielle, économique et financière

L'O.G.E.C. assure la vie matérielle et financière de l'établissement.



La gestion sociale

L'O.G.E.C. est l'employeur du personnel non-enseignant (ASEM, AVS, ...).



La gestion immobilière

L'O.G.E.C. a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires, voire de leur construction si nécessaire.

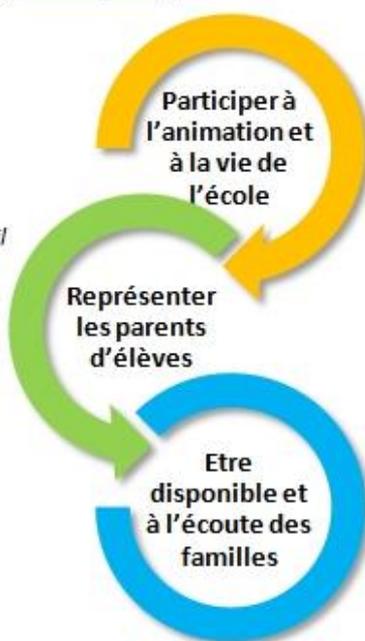
L'APEL



Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre

L'APEL de l'Ecole Jeanne d'Arc est une association de loi 1901 qui est au service de la communauté éducative et qui représente les parents des enfants scolarisés. Notre association, fait partie du mouvement national des APEL (www.apel.fr).

- Au sein de l'Ecole (Conseil d'Etablissement, OGEC)
- Au sein de la commune de Craonne
- Après des instances de l'Enseignement Catholique
- Après des pouvoirs publics



- Accueillir les nouveaux parents
- Participer à la réalisation du projet pédagogique proposé par l'établissement
- Organiser diverses manifestations : Soirée de Noël, Apéritif d'accueil, ...

QUESTIONS FREQUENTES



Ces questions/réponses ne peuvent remplacer un échange direct avec le Chef d'Établissement et l'équipe éducative, n'hésitez donc pas à prendre rendez-vous !

1. A quel rythme travaillent les élèves de l'école Jeanne d'Arc ?

Nous suivons le rythme des **4 jours** (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

2. Je n'habite pas à Craponne, puis-je quand même inscrire mon enfant à l'école Jeanne d'Arc ?

Oui.

3. Nous ne sommes pas catholiques, cela pose-t-il un problème ?

Non. Comme vous pouvez le lire dans notre Projet Educatif, **nous accueillons tous les élèves dont les parents ou responsables légaux se retrouvent dans le projet d'établissement.**

4. Combien ça coûte ?

Si le salaire des enseignants est pris en charge par l'Education Nationale, l'entretien des bâtiments, les salaires des autres personnels, le matériel pédagogique, ... sont à la charge de l'école (et sont gérés par l'OGEC). C'est la raison pour laquelle, une contribution financière est demandée aux familles.

A noter : le règlement financier pour l'année scolaire en cours est en ligne sur le site internet de l'école.

5. Comment le fonctionnement de l'école est-il financé ?

La subvention de la Mairie (forfait communal) et **les contributions familiales** (frais de scolarité) constituent les principales ressources financières de l'OGEC. **Les dons**, les **manifestations organisées** dans l'année (ventes, fête de l'école, ...) avec **le soutien de l'APEL** représentent aussi des ressources non négligeables.

6. En arrivant, je souhaiterais m'investir dans une des associations de l'école (APEL ou OGEC), comment ça marche ?

Nous vous invitons alors à vous manifester auprès du/de la Président(e) de l'association concernée, soit dès la rentrée, soit à l'occasion de la réunion de rentrée qui a lieu courant septembre. Vous pouvez aussi **faire savoir au chef d'établissement.**

7. Je souhaite avoir plus d'informations ou inscrire mon enfant, comment ça marche ?

Contactez sans tarder l'école par mail ou par téléphone pour prendre rendez-vous



Renseignements et demandes de rdv

Contactez Agnès BOUCHARD, secrétaire

04 78 57 09 49 (LMJV ; 9h15-12h00)

15 rue Centrale 69290 CRAPONNE

ecolejda.craponne@gmail.com

<http://ecole-jeannedarc-craponne.fr/>